

Réunion du quartier secteur

Vendredi 12 mai 2023

Début de la réunion : 18h30

Cette réunion regroupait les habitants de la rue de la République, rue du stade, Rues des Bouleaux, de Villechiche, du Bourg Neuf, rue et place des Mangottes, rue des Sentes, allées des Charmilles, des Érables, des Tilleuls, des Sorbiers, des Saules et des Lilas, rue des merisiers, impasse des genêts.

Une cinquantaine de personnes est venue participer à cette réunion.

Après avoir présenté les élus présents : Bruno MARGOIL, Marie-Christine BERTRAND, Jérémy VON-EUW, Monique CHADENAT, Judith DUPLESSY, Marie-Christine VOINCHET, Françoise CHAMPY ; le maire, Laurent Allanic, a abordé les sujets suivants :

Alerte : Une vigilance accrue est demandée aux habitants devant une recrudescence de cambriolages sur la commune et les communes alentours. Ce jour, des personnes se présentent au domicile des saint-claudins en prétendant réaliser pour le compte d'ENEDIS la vérification des compteurs linky, ce qui est faux.

Adressage : c'est aujourd'hui le 4 ème secteur de la commune qui est concerné : xxxxx. La mairie a fait les démarches d'information auprès de la poste, du cadastre, et a renseigné la BAN (base d'adresse nationale) qui va permettre aux systèmes GPS de progressivement intégrer ces changements. Il appartient aux particuliers de signaler eux-mêmes auprès de leur banque, assurances, caisse de retraite, impôts... ces modifications d'adresse. Des difficultés ont été rencontrées quand des numéros de l'ancienne numérotation se sont retrouvés dans le nouveau système. Même s'il n'est question que de quelques cas, le temps de la transition peut être source de difficulté.

La fibre : Tous les secteurs de Saint-Claude ne sont pas encore accessibles à la fibre. Cela devrait être réalisé pour la fin de l'année. Le maire précise que la phase de déploiement a été confiée à l'entreprise CIRCET, mais que c'est le fournisseur d'accès à internet de chaque personne qui réalise le branchement. Celui-ci est gratuit.

Les lignes en cuivre seront supprimées à partir de 2026

La maison médicale :

Plus de 2500 courriers de soutien ont été reçus pour soutenir les infirmières, concernant l'injonction de fermeture des cabinets secondaires de Saint-Claude-de-Diray et Montlivault, exigée par l'ordre des infirmiers. Aujourd'hui, le dossier n'avance pas malgré des réunions avec l'ARS, la CPAM, la préfecture et le président du conseil de l'ordre.

Urbanisme : Les mesures restrictives concernant l'installation de panneaux photovoltaïque sont en grande partie levées aujourd'hui. Attention cependant au choix des entreprises car certaines peuvent se révéler défaillantes

Eglise : l'église est actuellement fermée au public car une voute, côté nord, présente une fragilité (affaissement). Un coffrage en bois va être réalisé prochainement (coût 17 000 euros), qui devrait permettre la réouverture.

Une étude sanitaire a été demandée concernant ce bâtiment pour évaluer les travaux urgents à réaliser et ceux qui peuvent être programmés.

L'ancienne maison des associations (ancien presbytère) : La vente est programmée très prochainement.

Les sentes 2 : Un rendez-vous avec un cabinet d'étude est prévu. La mairie est actuellement propriétaire de tous les terrains.

Travaux rue du moulin : début des travaux le 15 mai pour une durée de sept semaines. Ces différents aménagements doivent permettre de réduire la vitesse dans cette zone. Un aménagement de type « chaussidou » est prévu pour aménager un espace sécurisé pour les cyclistes.

Questions des habitants :

Désertification médicale : Un habitant, qui vient de rejoindre la commune, alerte sur l'impossibilité de trouver un nouveau médecin traitant. C'est un problème récurrent. Il est toutefois possible, en cas de pathologie grave, de contacter l'assurance maladie qui désignera un médecin.

Eclairage public : est-il possible, pendant les vacances d'été, d'étendre les horaires d'éclairage à 23h pour permettre aux enfants de jouer dehors ?

Le maire explique le contexte dans lequel s'est décidée cette réduction des horaires d'éclairage (augmentation non maîtrisée des tarifs de l'électricité). Il rappelle que le conseil était divisé sur les nouveaux horaires à appliquer. Cette question va être à nouveau débattue à la rentrée pour adapter au mieux l'éclairage public. Il ne faut pas oublier les effets bénéfiques pour les oiseaux de la diminution de cet éclairage.

Problème des motos qui font du mono roue sur la route :

Le maire signale que toutes les motos qui circulent sur la route doivent être immatriculées et équipées de clignotants. Les motos, type cross, n'ont pas le droit d'emprunter la voie publique. En cas de problème, ne pas hésiter à appeler la gendarmerie.

Où en est-on avec les restrictions d'eau, on voit des agriculteurs arroser en plein après-midi :

Le Loir-et-Cher est déjà en situation de crise. Une réunion entre les maires et le préfet a eu lieu dernièrement afin d'envisager les mesures qui seront appliquées en terme de réduction des usages de

l'eau. Concernant les agriculteurs, une réduction de leur consommation leur est déjà appliquée et de nouvelles restrictions sont envisagées si la situation se dégrade.

Au niveau de la mairie, il a été décidé de limiter au maximum les arrosages en diminuant les massifs et pots fleuris. Seuls le pressoir et le monument aux morts ont été conservés en choisissant des espèces résistantes à la sécheresse.

Pour les particuliers, un effort doit être consenti par chacun. Un contrôle des pelouses vertes pourra être effectué quand il sera interdit d'arroser les pelouses.

Problème de sécurité signalé car des véhicules utilisent la rue des merisiers en roulant rapidement pour passer devant des voitures utilisant la rue de Villechiche puis la rue des Mangottes (contournement du jeu de boules). Il est demandé un sens unique par les riverains.

Une réflexion sur ce problème va être menée.

Jérémy Von Euw, premier adjoint, revient sur l'interdiction d'employer des désherbants, ce qui conduit les agents techniques au désherbage manuel ou mécanique. Ce système est chronophage. A certains endroits de la commune (trottoirs), il a été décidé de laisser se faire un enherbement naturel puis de procéder à une tonte régulière. Cette solution donne satisfaction mais ne peut être appliquée partout. Il est donc fait appel aux bonnes volontés qui peuvent désherber devant leur domicile. Pour ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas réaliser cet entretien, les agents passeront en fonction de leur planning, mais pas de façon régulière.

Concernant le cimetière, il est envisagé de mettre en œuvre à l'automne, une solution d'enherbement par hydro mulching. Ce procédé devrait permettre de rapidement couvrir les surfaces minérales qui seraient ensuite tondues.

Comme il n'y a plus de questions, monsieur le maire propose de continuer les discussions autour du verre de l'amitié